



arret de la pension alimentaire

Par **pisoni**, le **27/10/2012** à **13:05**

bonjour,

je voudrais arrêter la pension alimentaire de ma fille qui a 22 ans pour la raison suivante: je la loge gratuitement, je lui paye sa mutuelle et elle perçoit des assedics. le problème je n arrive pas a me faire entendre auprès de mon ex femme qui ne veut pas faire la main levée suite a une saisie sur salaire. que dois je faire?
merci de votre réponse.

Par **marivonne59**, le **28/10/2012** à **08:58**

bonjour, adresser une lettre au pres du tribunal de votre residence aux juge des affaire familiales en explicant votre situation. faite une demande de reevaluation de la pension alimentaire. en plus votre fille vie chez vous c est sa mere qui doit payer une pension alimentaire. selon ses revenue. je suie passer par la ressamment.